



15ème législature

Question N° : 21424	De M. Jean-Louis Masson (Les Républicains - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique > biodiversité	Tête d'analyse > Baisse des moyens humains et financiers au sein du parc national de Port-Cros	Analyse > Baisse des moyens humains et financiers au sein du parc national de Port-Cros.
Question publiée au JO le : 16/07/2019 Réponse publiée au JO le : 15/10/2019 page : 9241 Date de changement d'attribution : 17/07/2019		

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la baisse des moyens humains et financiers annoncés pour le parc national de Port-Cros. En effet, alors que le Gouvernement ne cesse d'affirmer l'importance de la protection de la biodiversité et de l'environnement, une réduction du budget et des ressources humaines dans l'ensemble des parcs nationaux de France est notable depuis 2012. La mutualisation des moyens entre les parcs nationaux et l'Agence française pour la biodiversité en 2016 n'a fait qu'aggraver cette situation. C'est pour ces raisons qu'il l'interroge sur les mesures envisagées par l'État pour accompagner le parc national de Port-Cros et lui donner les moyens de ses ambitions.

Texte de la réponse

Les parcs nationaux représentent des territoires d'exception en matière de préservation et de conservation de la biodiversité. Aux côtés de la communauté des espaces protégés, leurs actions sont essentielles pour porter et valoriser l'ambition nationale de protection de la biodiversité, en particulier dans un contexte crucial marqué par des événements internationaux majeurs sur le sujet en 2020. Le budget alloué aux parcs nationaux en 2020 sera maintenu. Par ailleurs, le rattachement des parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) depuis le 1er janvier 2017 constitue une étape supplémentaire dans la consolidation des liens entre l'AFB et les parcs nationaux. L'AFB assure désormais la continuité des services communs fondamentaux pour le fonctionnement des parcs nationaux : service paie, groupement comptable, coordination des activités de police, gestion de la marque Esprit parc national. Le respect des engagements contractés par les parties, inscrits dans une convention de rattachement signée en 2018, fait l'objet d'un suivi dédié par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire.